

2023/24

FORMULAIRE DE COTISATION

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Vous trouverez ci-après, le formulaire de cotisation 2023-2024, telle qu'adoptée lors de l'assemblée générale du mois de septembre 2022. Veuillez remplir les différentes cases et votre cotisation se calculera automatiquement. Nous vous remercions de nous faire parvenir le paiement dans les meilleurs délais.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(VEUILLEZ COMPLÉTER LES INFORMATIONS SUIVANTES)

Nom de la maison d'édition

Catégorie : membre ordinaire
 membre associé
 membre provisoire (Voir le règlement général en vigueur)

Veillez indiquer : nouveau membre (non membre depuis les 5 dernières années)
 ancien membre

CALCULATEUR DE COTISATION

Ventes brutes annuelles (Voir détail en page 3)

Cotisation à payer

Nouveau membre ordinaire ou associé :
 escompte de 50 % (Voir détail en page 3)

Nouveau membre ordinaire ou associé :
 escompte de 35 % (Voir détail en page 3)

Membre provisoire :
 escompte de 50 % (Voir détail en page 3)

Cotisation supplémentaire : vous pouvez ajouter
 un montant à votre cotisation actuelle, il nous servira
 à financer nos activités de développement

Montant avant taxes

Total de la cotisation

Dû le 1^{er} avril 2023

VENTES BRUTES ANNUELLES

Les ventes brutes annuelles sont calculées à partir de la date de clôture du dernier exercice financier de l'éditeur.

Le montant des ventes brutes annuelles incluent l'ensemble des ventes et revenus de redevances du dernier exercice financier de la maison d'édition, c'est-à-dire : les ventes d'auteurs canadiens et étrangers (ventes encaissées par l'éditeur après diminution de la remise libraire uniquement, soit le montant facturé par le distributeur au libraire ou revendeur), les ventes de droits ainsi que les redevances autres. Les montants perçus en subvention sont ici exclus.

ESCOMPTE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Un éditeur qui n'a pas été membre de l'ANEL au cours des cinq dernières années et dont les ventes brutes annuelles sont de 100 000 \$ et moins, a droit à un escompte de 50 % du montant de la cotisation annuelle la première année. Cette offre est applicable une seule fois à un tel membership.

Un éditeur qui n'a pas été membre de l'ANEL au cours des cinq dernières années et dont les ventes brutes annuelles sont entre 100 001 \$ et 250 000 \$, a droit à un escompte de 35 % du montant de la cotisation annuelle la première année. Cette offre est applicable une seule fois à un tel membership.

ESCOMPTE AUX MEMBRES PROVISOIRES

Un éditeur qui est membre provisoire de l'ANEL a droit à un escompte de 50 % du montant de sa cotisation. Cette offre est applicable jusqu'à ce que le membre devienne un membre ordinaire. L'escompte pour les nouveaux membres ne s'applique pas dans le cas d'un membre provisoire qui devient membre ordinaire.

Je confirme l'adhésion de

à l'ANEL, à son code d'éthique, à son règlement général et à ses ententes de retenue de cotisation syndicale et collectives en vigueur, le cas échéant, dans le domaine de la *littérature* en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène* (chapitre S-32.1).

Je certifie que le montant indiqué ci-dessus représente fidèlement les ventes brutes annuelles de notre maison d'édition selon nos plus récents états financiers.

Nom du responsable (en caractères d'imprimerie) :

Signature

Date

Je désire recevoir une facture, à l'adresse courriel suivante :

Merci de signer ce formulaire et de le retourner avec votre chèque émis à l'ordre de l'Association nationale des éditeurs de livres, ou de procéder par virement bancaire en veillant à bien identifier votre maison d'édition, puis envoyer le formulaire signé et la confirmation du paiement à info@anel.qc.ca.

(numéro de TPS: R 131432825; numéro de TVQ: 1012039669)

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

2514, boulevard Rosemont, Montréal (Québec) H1Y 1K4

Téléphone: 514 273-8130 | Courriel: info@anel.qc.ca

anel.qc.ca |  